



1. Conséquences de la loi NOTRe sur la compétence commerce
2. Retour sur la fiscalité des déchets examinée en conférence des maires
3. Propositions pour l'utilisation du résultat de clôture 2015
4. Ecofinance : proposition d'un diagnostic de la fiscalité professionnelle
5. Aménagement numérique : opérations de raccordement d'entreprises isolées en lien avec le CD64
6. Précisions sur les marchés de fauchage des chemins ruraux.
7. Représentants CCLO pour la compétence GEMAPI
8. Bilan de la collecte des pneus agricoles organisée sur 3 jours cette semaine.
9. Soutien financier à des associations pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles et/ou pour la location d'un chapiteau : examen des demandes de communes
10. Autorisation donnée au Président de signer un marché (appel d'offres)
11. Autorisation donnée au Président de signer 2 avenants
12. Information au Bureau concernant l'attribution des marchés (procédures adaptées)

1. CONSEQUENCES DE LA LOI NOTRE SUR LA COMPETENCE COMMERCE

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, inscrit la compétence commerce comme compétence obligatoire de l'intercommunalité sous l'intitulé « Politique locale commerciale et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ».

La collectivité doit se mettre en conformité avec cette nouvelle disposition au 1^{er} janvier 2017 et donc modifier ses statuts en ce sens avant cette date.

Par conséquent, il s'agit de définir dans le courant de l'année 2016 le contenu de l'intitulé et de mesurer les éventuelles conséquences en matière de transfert de compétence. Toutefois, pour ce qui relève du « soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire », un délai supplémentaire de 2 ans pour préciser l'intérêt communautaire est possible.

Une réflexion est menée sur l'interprétation de la loi (la politique locale commerciale, le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire) ainsi que sur son application sur la ville d'Orthez entièrement compétente en matière de commerce.

Les membres du bureau prennent acte de ces informations.

2. RETOUR SUR LA FISCALITE DES DECHETS EXAMINEE EN CONFERENCE DES MAIRES

Le bureau émet un avis favorable à l'unanimité pour l'instauration d'une TEOM unique à compter de 2017.

3. PROPOSITIONS POUR L'UTILISATION DU RESULTAT DE CLÔTURE 2015

Le bureau émet un avis favorable aux propositions qui lui sont faites sur l'utilisation du résultat de clôture du compte administratif 2015.

4. ECOFINANCE : PROPOSITION D'UN DIAGNOSTIC DE LA FISCALITE PROFESSIONNELLE

Le bureau émet un avis favorable au lancement de ce diagnostic par le cabinet Ecofinance.

5. AMENAGEMENT NUMERIQUE : OPERATIONS DE RACCORDEMENT D'ENTREPRISES ISOLEES EN LIEN AVEC LE CD64

Une proposition de partenariat du département pour le raccordement d'entreprises au réseau FO Iris 64 par convention avec pour objectif de proposer des offres fibre optique pour les entreprises isolées, hors zones d'activités, est présentée au bureau (financement, actions à mener, coût) qui émet un avis favorable de principe avec une liste d'opérations retenues à définir.

6. PRECISIONS SUR LES MARCHES DE FAUCHAGE DES CHEMINS RURAUX.

Après avoir restitué la compétence entretien des chemins ruraux aux communes le 1^{er} janvier dernier, un courrier a été envoyé à toutes les communes pour leur indiquer le titulaire du marché en cours de fauchage de ces chemins ruraux.

Il s'agit d'un marché à bons de commande, multi-attributaire, qui a été notifié le 28 mai 2014 pour une durée de 4 ans.

Certaines communes indiquent leur volonté de reprendre ce fauchage en régie. Il faudra toutefois atteindre le montant minimum de ce marché et il reste donc deux ans pour le faire.

Le bureau prend acte de ces informations.

7. REPRESENTANTS CCLO POUR LA COMPETENCE GEMAPI.

La loi NOTRe prévoit que la compétence GEMAPI soit une compétence obligatoire des communautés de communes, au plus tard le 1^{er} janvier 2018.

Le SMBGP propose de désigner 2 élus par EPCI, siégeant déjà au sein du SMBGP ou du SIGP, pour participer aux travaux d'une commission informelle.

Le bureau désigne Mme Mirassou et M. Gaudet.

8. BILAN DE LA COLLECTE DES PNEUS AGRICOLES ORGANISEE SUR 3 JOURS CETTE SEMAINE

La communauté de communes de Lacq-Orthez en partenariat avec la chambre d'agriculture a organisé sur 3 jours, du mardi 29 au jeudi 31 mars, la collecte des pneus agricoles usagés ne présentant plus d'utilité sur les exploitations.

Le bureau prend acte des informations qui lui sont communiquées sur le déroulement de cette opération.

9. SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION D'UN CHAPITEAU : EXAMEN DES DEMANDES DE COMMUNES

Le bureau émet un avis favorable à la demande transmise par les communes de Puyoô, Abidos, Ozenx-Montestrucq et Monein pour le compte d'associations implantées sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, et ce dans le cadre du dispositif de soutien financier pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles. Il appartiendra au prochain conseil communautaire de se prononcer sur un montant de subvention au vu des justificatifs transmis par le maire concerné.

10. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LE MARCHE SUIVANT (APPEL D'OFFRES) :

Le bureau autorise son Président à signer le marché relatif à la fourniture et le transport d'émulsions de bitume et d'enrobés à froid pour la communauté de communes de Lacq-Orthez avec les attributaires désignés par les membres de la commission d'appel d'offres.

11. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES AVENANTS SUIVANTS :

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant n° 2 au lot n° 2 (mobilier de bureau) du marché relatif à l'aménagement, la fourniture, la livraison et l'installation de mobilier pour la médiathèque du centre culturel de la communauté de communes de Lacq-Orthez suite à l'ajout de prix supplémentaire dans le bordereau des prix unitaires du marché initial afin de prévoir la possibilité de commander ces articles.

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant n° 2 au lot n° 1 (élaboration des P.L.U des communes d'Abidos, Labastide-Cézeracq, Lacq, Mont et Urdès) du marché relatif à la réalisation d'études nécessaires à l'élaboration de plusieurs plans locaux d'urbanisme pour la communauté de communes de Lacq et à la révision d'une carte communale suite au souhait du titulaire de stopper son assistance pour la commune de Lacq, Le PLU de Lacq n'étant pas suffisamment abouti pour envisager un arrêt en conseil municipal.

12. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MARCHES SUIVANTS (PROCEDURES ADAPTEES) :

Le bureau prend acte de l'attribution des marchés suivants :

- Fourniture et livraison de matériel d'espaces verts avec reprises pour le service espaces verts de la communauté de communes de Lacq-Orthez,
- Location de matériel et prestation de gardiennage pour diverses manifestations événementielles,
- Maîtrise d'œuvre pour la vidange et l'amélioration de la qualité de l'eau du lac de la base de loisirs d'Orthez-Biron,
- Acquisition d'un véhicule 5 portes pour les services de la communauté de communes de Lacq-Orthez avec reprise d'un véhicule,
- Prestations de services sportifs USO rugby Orthez,
- Achat d'espaces publicitaires dans la presse locale.

La prochaine réunion de bureau se tiendra le **Lundi 18 avril à 18 H**, à l'hôtel de la communauté à Mourenx.